

85 CONSEIL ET RECRUTEMENT

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1.000 euros
Siège social : 3, rue Hippolyte Pinson
94340 Joinville-Le-Pont
884 728 106 R.C.S. Créteil

(ci-après désignée la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

le 29 juin 2025, à 10 heures,

au 27, rue de Paris – 94340 Joinville-Le-Pont,

Monsieur Samuel Assoun, Président et associé unique de la société **85 CONSEIL ET RECRUTEMENT**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 3, rue Hippolyte Pinson – 94340 Joinville-Le-Pont, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 884 728 106,

connaissance prise :

- des projets de décisions qui lui sont soumis,
- des statuts de la Société,

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la Société ;
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société, actuellement situé 3, rue Hippolyte Pinson – 94340 Joinville-Le-Pont, au 27, rue de Paris – 94340 Joinville-Le-Pont, avec effet ce jour.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de l'adoption de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 4 des statuts de la Société, lequel est désormais libellé comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé 27, rue de Paris – 94340 Joinville-Le-Pont.»

Le second alinéa de l'article 4 demeure inchangé.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associé unique.

DocuSigned by:

10427D23983E488...
Monsieur Samuel Assoun